



ARRETE N°2024_04_SG

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES EN DATE DU 23/01/2024

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-17 et L.2121-18,

VU la délibération n°3/2020 en date du 26 mai 2020 portant installation de M. Michel VALLADE en qualité de Maire,

VU la délibération n°35/2020 en date du 16 juin 2020 portant installation de M. Fahed HADJI en qualité de 7^{ème} adjoint au Maire,

CONSIDERANT la tenue d'une séance de la Commission d'Appels d'Offres en date du 23 janvier 2024, à 18h00,

CONSIDERANT l'indisponibilité de M. le Maire, président de droits, en date du 23 janvier 2024,

CONSIDERANT la nécessité de suppléer à son absence, afin d'assurer la présidence de ladite commission ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Déléguer à M. Fahed HADJI, 7^{ème} adjoint, la présidence de la Commission d'Appels d'Offres qui aura lieu le 23 janvier 2024 à 18h.

Article 2 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au recueil des actes administratifs.

Fait à PIERRELAYE, le 17/01/2024

Le Maire,

Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 18/01/2024
Publié(e) le : 18/01/2024
Exécutoire le : 18/01/2024